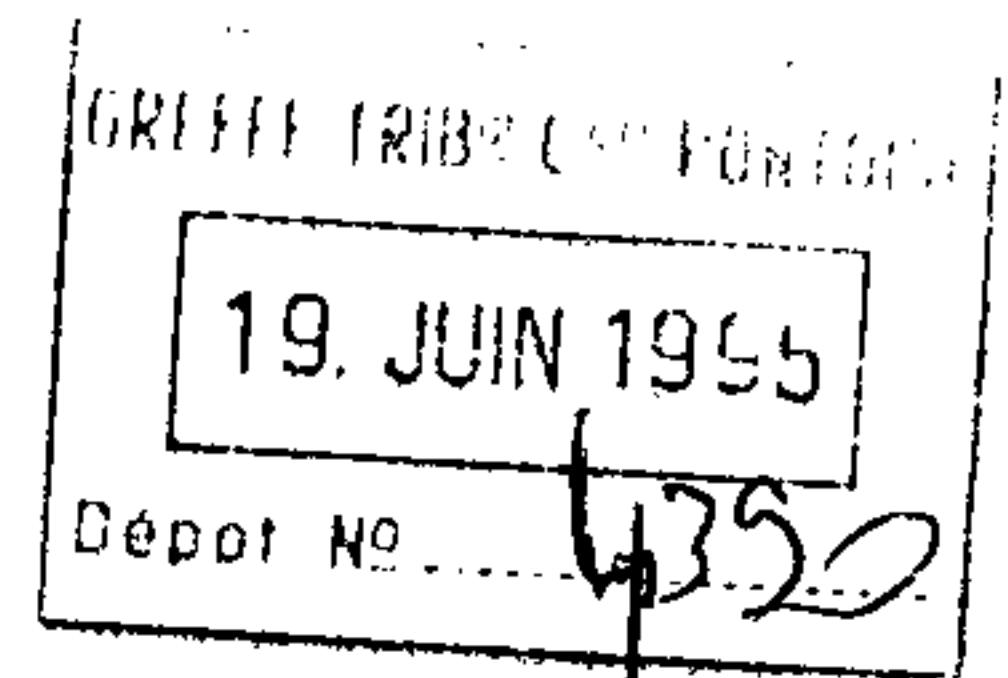


3 & PLUS
Société Anonyme
Au capital de 250.000 francs
Siège social : 2 Place Marcel Poutrel
95260 MOURS
R.C.S. PONTOISE B 393 377 411 93 B 02254



PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 FEVRIER 1995

L'an mil neuf cent quatre-vingt Quinze,

le 20 Février à 11 H 45,

Au siège social, à MOURS,

Les administrateurs de la Société 3 & PLUS se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Frédéric MAGLOIRE.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

. Frédéric MAGLOIRE
. J.Yves LE SAINT
. Elisabeth ARNOULT

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Francis STEINER, Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société, est également présent.

Monsieur MAGLOIRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur LE SAINT assume les fonctions de Secrétaire de séance.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur la cooptation d'un administrateur, et sur un projet d'augmentation du capital social et toutes décisions à prendre en vue de réunir l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et sur la proposition de son président, décide de coopter un quatrième administrateur, savoir :

. Mademoiselle Annick LEPAPE, née le 07/12/1939, demeurant à TROYES, 3, Rue Jules Enfroy, pour la durée du mandat des autres administrateurs en fonction, à savoir jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 Décembre 1996, à tenir dans l'année 1997.

La sus-nommée a déclaré, préalablement à la tenue de la présente réunion, qu'elle acceptait lesdites fonctions, et qu'elle n'était frappée par aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Le Président expose au Conseil l'intérêt d'une augmentation du capital social en vue d'un meilleur équilibre du bilan de la Société. Il indique qu'en outre une telle augmentation ne peut qu'avoir des conséquences bénéfiques au plan commercial.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'une augmentation du capital social dont il fixe le montant à 300.000 Francs ce qui aura pour effet de porter le capital de la Société de 250.000 Francs à 550.000 Francs.

Cette augmentation de capital serait réalisée par incorporation au capital de pareille somme prélevée sur la Réserve ordinaire.

La valeur nominale de chacune des 2.500 actions existantes serait portée de 100 francs à 220 francs.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer au siège social l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le :

22 AVRIL 1995 à 18 Heures 30,

aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social d'une somme de 300.000 francs par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de chaque action.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président pour la préparation et la convocation de l'Assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

ooo
o

3/ LE SAGIT

haut

[Signature]

[Signature]

Pour copie conforme,
de DDG

[Signature]